

# **PERMIS B**

## **Auto-École ONE WAY**

NUMÉRO D'AGRÉMENT

**E 18 063 0015 0**

PERSONNES EN CHARGES DES RELATIONS ÉLÈVES

**Monteilhet Tressy**

**Taillandier Marie**

**Aouine Nacira**

**Guego Rémi**

**Sibial Christelle**

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE et REFERENT HANDICAP / RELATION AVEC LES  
ÉLÈVES

**Monteilhet Tressy**

**NOMS DES ENSEIGNANTS**

**QUALIFICATION/MENTION**

<b>Monteilhet Tressy</b>	<b>A0806300140</b>	<b>BEPECASER mention B</b>
<b>Taillandier Marie</b>	<b>A0806300130</b>	<b>BEPECASER mention B</b>
<b>Aouine Nacira</b>	<b>A0806300020</b>	<b>BEPECASER mention B</b>
<b>Guego Rémi</b>	<b>A0206301290</b>	<b>BEPECASER mention A, B</b>
<b>Sibial Christelle</b>	<b>A1306300180</b>	<b>BEPECASER mention B</b>

# **CODE DE LA ROUTE**

## **Auto-École ONE WAY**

NUMÉRO D'AGRÉMENT

E 18 063 0015 0

### **HORAIRES DES TESTS ETG**

**Lundi:** de 16h à 19h

**Mardi:** de 10h à 12h et de 16h à 19h

**Mercredi:** de 16h à 19h

**Jeudi :** de 10h à 12h et de 16h à 19h

**Vendredi :** de 16h à 19h

**Formation collective**

## FORMATION B PRATIQUE

Lieu : Clermont-Ferrand et ses alentours

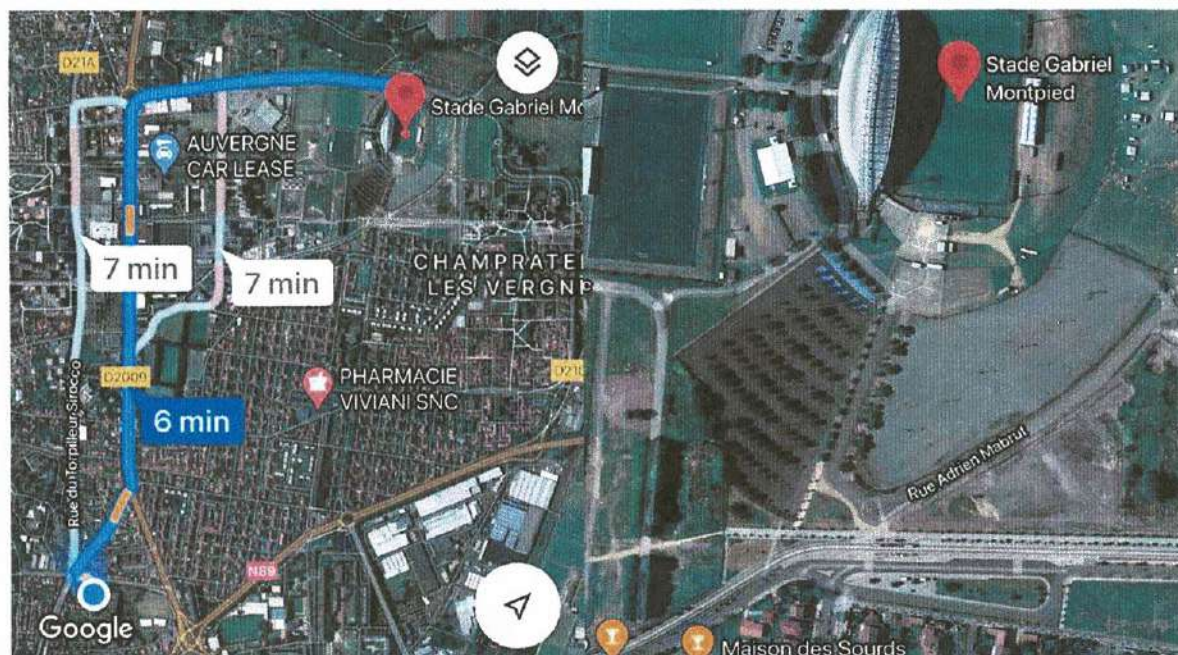
Disponibilités : Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Capacité d'accueil : 1 élève par leçon de une ou deux heures (individuel)

Parc voitures : deux 208, trois polos, un 2008 (boîte automatique), un BM série 1 (boîte automatique)

Intervenants : Guégo Rémi, Aouine Nacira, Monteilhet Tressy , Taillandier Marie, Sibial Christelle

## Formation 2 Roues



Lieu : Stade Gabriel Montpied Rue Robert Lemoy, 63100 Clermont-Ferrand

Temps pour aller à la piste : 6 min

Disponibilités : Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h (sauf évènement spécial au stade)

Capacité d'accueil : 2 élèves en même temps

Parc 2 roues : Deux CBF 500, une 650NK, une 125 Honda, un scooter 50 cm<sup>3</sup>

Intervenant : Guego Rémi

# Cours de Code Collectifs

## 1 semaine sur 2

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
10h - 12h		Circulation routière L'environnement		<b>Premiers Secours</b> <b>Le conducteur</b>	
16h - 17h	Circulation Routière	<b>Le conducteur</b>	Mécanique et Equipements	Prendre et quitter son véhicule	<b>Premier secours</b>
17h - 18h	La route	Les autres usagers	Les notions diverses	<b>Sécurité des passagers et du véhicule</b>	L'environnement
18h - 19h	Les notions diverses	Prendre et quitter son véhicule	<b>Premiers Secours</b>	La route	Mécaniques et équipements

**Janvier** : semaine 2 et 4

**Mai** : semaine 19 et 21

**Septembre** : semaine 36 et 38

**Février** : semaine 6 et 8

**Juin** : semaine 23 et 25

**Octobre** : semaine 41 et 43

**Mars** : semaine 10 et 12

**Juillet** : semaine 28 et 30

**Novembre** : semaine 45 et 47

**Avril** : semaine 15 et 17

**Aout** : semaine 32 et 34

**Décembre** : semaine 49 et 51



## ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE DES AUTO-ECOLES Police N GFA0001326

### GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION

Siège social : 8 – 10, rue d'Astorg – 75008 Paris – Bureaux : 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre.  
Société anonyme au capital de 20 millions d'euros. RCS Paris B 380 810 283.  
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Atteste que :

**90 RUE DES PLANCHETTES 63100 CLERMONT-FERRAND**

Représenté par : MONTEILHET Tressy

Numéro SIREN : 792086373

Numéro d'agrément préfectoral E1806300150 délivré le 09/01/2019.

Bénéficie d'une caution d'un montant de 51000,00 € dans le cadre de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label Qualité des formations au sein des écoles de conduite. La garantie financière est étendue à tous les contrats de formations à la conduite et à la sécurité routière à l'exclusion de celles préparant aux catégories C1, C1E,C, CE, D1, D1E, D et DE du permis de conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L-6332-1 du Code du Travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L-6333-1 du Code du Travail, l'Etat, les Régions, Pôle Emploi et l'association mentionnée à l'article L-5214-1 du Code du Travail.

Cette garantie financière prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation visés ci-dessus en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Elle couvre 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé par l'école de conduite au titre des formations préparatoires au permis de conduire

Ce remboursement est effectué directement par le Garant au titulaire du contrat de formation.


Numéro de caution	GFA0001326
Date de prise d'effet de la caution :	01/01/2020
Période de garantie :	Du 01/01/2020 au 31/12/2020

La garantie est reconduite annuellement par tacite reconduction sauf résiliation notifiée par l'une des parties conformément aux conditions générales.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée en vertu du pouvoir de souscription accordé par **GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION** - 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre.

Toute adjonction autre que la signature et le cachet du représentant de la Compagnie est nulle et non avenue.

Strasbourg, le 30/12/2019.

  
**april entreprise | Est**  
300, Avenue de Colmar  
67100 STRASBOURG  
☎ 03 88 65 86 40 Fax 03 88 39 62 45  
N° ORIAS 07 027 676  
N° SIRET 648 501 864 00041

Pour l'assureur par délégation.

**april entreprise | Est**

200, avenue de Colmar - 67100 STRASBOURG - Tél. : 03.88.65.86.40 – Fax : 03.88.39.62.45  
Adresse postale : CS 40226 - 67089 STRASBOURG Cedex – Mail : aee\_iard@april.com

SAS au capital de 610.040 € - RCS STRASBOURG B 648 501 864 – Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 027 676 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Entreprise soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) 4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09

# *Evaluation Obligatoire*

L'évaluation a pour but de déterminer de manière prévisionnel, le nombre d'heures nécessaire à l'élève pour apprendre à conduire dans les conditions optimales.

Elle est effectuée sur un ordinateur grâce à un logiciel spécialisé « EVAL + ».

Différents exercices sont proposés à l'élève :

Des questions lui sont posées sur son expérience pour évaluer ses connaissances et compétences transférables dans le cadre de l'apprentissage du permis. D'autres questions visent à évaluer son implication dans son futur apprentissage de la conduite. Des quiz élaborés à base de photos et de vidéos de situations réelles ont pour but de juger ses capacités visuo-spatiales, tandis que des vidéos interactives ont pour objectif de jauger ses capacités de perception, de compréhension et d'anticipation, ...

À la fin des tests, Eval+ donne un volume horaire qui tient compte de l'environnement de l'auto-école (infrastructures, densité du trafic, milieu urbain, etc...)

## Plusieurs points sont abordés :

- 1) Capacités et connaissances sensori-motrices
- 2) Capacités de compréhension et de traitement
- 3) Aspects émotionnels et affectifs
- 4) Facteurs de volonté
- 5) Capacité de perception, d'analyse et de décision

Suite à cette heure d'évaluation, l'enseignant de la conduite pourra estimer le nombre d'heures qui lui semblent nécessaires avant que le candidat ne puisse se présenter à l'examen du permis de conduire. Attention cependant, car il ne s'agit que d'une simple estimation. En aucun cas cette estimation ne peut avoir une valeur contractuelle, et le candidat ne devra la considérer qu'à **titre indicatif**. En effet, il est impossible pour l'auto-école de savoir quelle sera la progression du candidat au cours des semaines suivantes, et donc de connaître la date exacte de passage de l'examen.

Cette évaluation apportera néanmoins les informations nécessaires à l'enseignant pour connaître le niveau du candidat, et permettra de ressortir une **première estimation du coût total** du permis de conduire.



# Bilan de l'évaluation de départ

réalisé le 21/03/2018

Benjamin SALAT  
N°11716 304982026



Formation traditionnelle

	POINTS	
	Acquis	Perdus
<b>1 CAPACITES ET CONNAISSANCES SENSORI- MOTRICES</b>	<b>3/ 22</b>	
Habiletés	1/ 18	
Dont Expérience de la conduite de véhicules à boîte de vitesses	0/ 1	
Dont Possession de permis A ou annulé	0/ 12	
Connaissance de procédures (démarrer, s'arrêter, changer de vitesse)	2/ 4	
<b>2 CAPACITES DE COMPREHENSION ET DE TRAITEMENT</b>	<b>6/ 13</b>	
Compréhension et mémoire à long terme	0/ 4	
Dont Conduite en circulation	0/ 3	
Dont Expérience de la conduite de deux-roues motorisé	0/ 1	
Compréhension des situations	3/ 5	
Dont Expérience en tant que passager avant de véhicules	0/ 1	
Connaissances de procédures de sécurité	1/ 1	
Auto-évaluation	2/ 3	
<b>3 ASPECTS EMOTIONNELS ET AFFECTIFS</b>	<b>6/ 6</b>	<b>0/ 6</b>
Intérêt pour la conduite et l'apprentissage	1/ 1	0/ 1
Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire	3/ 3	0/ 3
Réaction à l'échec	1/ 1	0/ 1
Image de soi, facilité à apprendre	1/ 1	0/ 1
<b>4 FACTEURS DE VOLONTE</b>	<b>5/ 6</b>	<b>0/ 1</b>
Sentiment d'auto-efficacité	1/ 2	
Motivation pour la formation à la conduite	1/ 1	0/ 1
Persevéance	2/ 2	
Implication, Rythme d'apprentissage	1/ 1	
<b>5 CAPACITE DE PERCEPTION, D'ANALYSE ET DE DECISION</b>	<b>13/ 24</b>	<b>-9/ 24</b>
Perception et sélection d'indices	3/ 4	0/ 4
Prise en compte des indices	3/ 4	0/ 4
Prévision et anticipation	4/ 4	0/ 4
Evaluation des distances et des vitesses	1/ 2	-1/ 2
Prise de décision	0/ 2	-2/ 2
Vision de l'espace	2/ 6	-4/ 6
Temps de réaction et de traitement	0/ 2	-2/ 2
<b>6 CAPACITE D'ATTENTION ET DE MEMOIRE DE TRAVAIL</b>	<b>8/ 10</b>	<b>-1/ 10</b>

Volume horaire prévu forfait  
de 25 à 30 heures

Fait le \_\_\_\_\_ en deux exemplaires dont un pour l'élève

Cachet de l'auto-école

Signature du formateur

Signature de l'élève

Signature des parents  
(pour les candidats)

**AUTO ECOLE ONE WAY**  
autoecole.oneway@gmail.com  
89 Rue DES PLANCHETTES - 63100 CLERMONT FERRAND



Auto-Ecole ONE WAY  
Boulevard Jean Moulin  
63800 Courmond'Auvergne  
07 64 54 76 32  
Agrément : E 19 063 0006 0  
Siret : 878 346 477 00010

## PERMIS AM

La catégorie AM permet de conduire dès 14 ans des cyclomoteurs (motocyclettes de moins de 50 cm<sup>3</sup>) et des voiturettes (quadricycles légers). Elle est délivrée à l'issue d'une formation d'une durée minimale de 8 heures. Cette catégorie est la seule exclue du régime de permis à points.

## FORMATION

### Intervenants :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) complété par une mention 2 roues.

- L'enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Guego Rémi sera votre intervenant.

### Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie et didactique : - Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Moyens et outils: - Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection,

- Outils pédagogiques et réglementaires,
- Documentation professionnelle,
- Aires d'évolutions et parcours adaptés,
- Véhicules : scooter, véhicule double commande.
- Talki Walki pour chaque élève.

### **La formation :**

Durée minimale de huit heures, dispensée sur deux jours au moins.

La formation se découpe par :

- une séquence dont l'objectif est d'échanger avec les élèves sur la sécurité routière (les comportements, les risques, leurs limites, etc.) ;
- deux séquences qui sont consacrées à la formation à la conduite hors circulation et à la formation à la conduite en circulation et une autre séquence est dédiée à l'acquisition/révision de connaissances de base du code de la route ;
- une dernière séquence traite de la sensibilisation aux risques routiers, en présence de l'un au moins des parents ou du représentant légal de l'élève mineur.

Durant la formation, il est obligatoire de porter, en plus du casque et des gants, des vêtements et chaussures adaptés à la conduite d'un deux-roues motorisé.

### **Objectifs de la formation :**

Cette formation vise à diminuer de manière significative l'accidentologie des adolescents en deux-roues.

- Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement
- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation
- Se familiariser avec ce type de véhicule

### **Equipements obligatoires :**

- Un casque homologué
- Des gants possédant la marquage NF ou CE
- un blouson ou une veste à manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants
- Un pantalon ou une combinaison

## **Diplôme visé**

A l'issue de la formation, une attestation de suivi vous est remise. Elle vous permettra d'obtenir le permis AM délivré en préfecture.



Auto-Ecole ONE WAY  
Boulevard Jean Moulin  
63800 Cournond'Auvergne  
07 64 54 76 32  
Agrément : E 19 063 0006 0  
Siret : 878 346 477 00010

## PERMIS A1/A2

**A1** : Accessible dès l'âge de 16 ans cette catégorie permet la conduite d'une cylindrée inférieure à 125 cm<sup>3</sup>, d'une puissance inférieure à 15 ch et d'un rapport poids/puissance inférieur à 0,1 kw/kg. Le permis A1 nécessite de passer l'examen du code de la route et d'effectuer une formation pratique de 20 heures de conduite. Après l'examen du code l'examen pratique comprend une épreuve hors circulations (« les plateaux ») et une épreuve en circulation.

**A2** : A partir de 18 ans pour la conduite cette catégorie intermédiaire autorise la conduite des deux roues motorisés avec ou sans side car d'une puissance inférieure à 47 ch et dont le rapport poids/puissance est inférieur à 0,2 kw/kg, Au bout de deux ans et après avoir suivi une formation de 7 heures le titulaire peut obtenir le permis A. Le candidat doit justifier un examen du code de la route en cours de validité (5ans) ou bien repasser l'examen, Il doit effectuer une formation pratique de 20 heures de conduite, l'examen pratique comprend une épreuve hors circulation (« les plateaux ») et une épreuve en circulation

## FORMATION A1/A2

### Intervenants :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) complété par une mention 2 roues.

- L'enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Guego Rémi sera votre intervenant.

### Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie et didactique : - Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Moyens et outils: - Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection,

- Outils pédagogiques et réglementaires,
- Documentation professionnelle,
- Aires d'évolutions et parcours adaptés,
- Véhicules : moto, scooter, véhicule double commande,
- Talki Walki pour chaque élève.

# Programme de formation

Dans un premier temps nous effectuerons **une évaluation de départ** (obligatoire dans tous les établissements) afin d'évaluer les compétences de l'élève nous permettant de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

Le permis de conduire se compose de deux phases : une partie théorique et une partie pratique.

## Partie théorique

Celle-ci s'oriente autour de **9 thèmes**. Nous travaillons ces thèmes à l'occasion des cours de code dispensés par une enseignante de la conduite.

**Le conducteur** : perception et évaluation des espaces de sécurité; la vision et les déficiences des fonctions perceptives du conducteur; les risques sur la conduite.

**Les autres usagers de la route** : vigilance et attitude à l'égard des autres

**Réglementation générale et divers** : documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule; permis probatoire; permis à points; infractions et sanctions; comportements à adopter en cas d'accident; assistance aux personnes en danger

**Éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité**: connaissances des principaux organes du véhicule, commande et dysfonctionnement les plus courants.

**Équipement de sécurité des véhicules**: installation sécurisée des enfants et passagers adultes; EBS, AFU, ESP, régulateur, limiteur de vitesse.

**Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule**; prendre et quitter le véhicule; installation au poste de conduite.

**Dispositions légales en matière de circulation routière**: signalisation, règles de circulation, vitesse, positionnement sur la chaussée, arrêt / stationnement, croisement et dépassement.

**La route**: réglementation, comportement de conduite en cas :

- de visibilité et d'adhérences réduites, de jour et de nuit,
- passages à niveau,
- tunnels,
- chantiers,
- voies rapides et autoroutes.

**Règles d'utilisation du véhicule**: Principes de l'éco conduite, modes de déplacements alternatifs aux déplacements individuels, ....

Nous proposons un accès web 24h/24 afin que les élèves puissent faire des tests de la maison, du travail, de leur lieu de vacance, ....

Enfin lorsque l'élève se sent prêt et que notre équipe est aussi d'accord, nous inscrivons le stagiaire à l'examen code au centre Objectif Code de Cébazat.

## Diplôme visé

Passer avec succès l'épreuve théorique moto (E.T.M) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

## Partie Pratique

Durée de la formation : 20 heures (minimum légal obligatoire)

### Les 4 grandes compétences enseignées:

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A1 A2 A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne(REMC) et la matrice GDE.

Compétence 1 : Maitriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales

Compétences 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

## Diplôme visé

Passer avec succès le permis de conduire de la catégorie A1 ou A2.

Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7 h à l'auto-école



Auto-Ecole ONE WAY  
Boulevard Jean Moulin  
63800 Cournond'Auvergne  
07 64 54 76 32  
Agrément : E 19 063 0006 0  
Siret : 878 346 477 00010

## Formation 7 Heures A2 → A

Intervenant : Guego Rémi

**Vous avez le permis A2 depuis plus de 2 ans ?** Une formation de 7h vous permet d'accéder au permis A et conduire ainsi une moto d'une puissance supérieure à 35 kW !

### A quoi correspond la formation passerelle A2 vers A ?

Depuis 2016, **les candidats au permis moto** (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement **passer le permis A2** avant d'effectuer, 2 ans plus tard, **une formation complémentaire de 7 heures** qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

- La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2.
- Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS. Dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.
- Vous pouvez choisir de passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse manuelle ou automatique. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.

### Objectifs de la formation

- Amener à la **compréhension d'apports théoriques essentiels** et/ou **spécifiques** et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples indispensables à **la pratique sécuritaire de la conduite**
- Travailler, notamment sur le **processus détection-analyse-décision et action**, dans le cadre d'un audit de conduite